



DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du jeudi 9 mars 2023

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 26

Nombre de représentés : 08

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 26

Nombre de représentés : 08

Nombre de votants : 34

OBJET

Affaire n° 2023-042

**CREATION DE POSTES AU
SEIN DES SERVICES
COMMUNAUX
MISE A JOUR DU TABLEAU
DES EFFECTIFS**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le jeudi 9 mars, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Firose Gador, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : M. Franck Jacques Antoine par M. Guy Pernic, Mme Claudette Clain Maillot par Mme Honorine Lavielle, M. Fayzal Ahmed Vali par M. Zakaria Ali, Mme Brigitte Laurestant par Mme Danila Bègue, Mme Garcia Latra Abélard par Mme Jasmine Béton, Mme Pamela Trécasse par M. Alain Iafar, Mme Aurélie Testan par Mme Véronique Bassonville, Mme Patricia Fimar par Mme Firose Gador.

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 28 février 2023.

- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie le 10 mars 2023.

Arrivée(s) en cours de séance : Néant.

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Patrice Payet, Mme Gilda Bréda, M. Sergio Erapa, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber.

.....
.....


LE MAIRE
Olivier HOARAU

Affaire n° 2023-042

**CREATION DE POSTES AU SEIN DES SERVICES COMMUNAUX
MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le Décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pouvoir les emplois permanents de la Fonction Publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'autoriser la création des postes sur emplois permanents listés au tableau présenté en annexe I ;

Article 2 : de modifier en conséquence le tableau des effectifs ;

Article 3 : d'inscrire au budget les crédits correspondants ;

Article 4 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**


Olivier HOARAU

CREATION DE POSTES AU SEIN DES SERVICES COMMUNAUX

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur la création de postes au sein des services municipaux de la ville de Le Port.

Le Maire expose que conformément aux dispositions énoncées par la loi n° 83-54 du 26 janvier 1984, les emplois sont créés par l'organe délibérant.

Il propose de mettre à jour le tableau des effectifs pour tenir compte des mouvements de personnel et de procéder à l'ouverture des postes sur emplois permanents listés au tableau joint en annexe I.

Il est précisé qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les postes pourront être pourvus par des agents contractuels de droit public sur la base de l'article 3-3 1° ou 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Pour l'ensemble des postes, le niveau de recrutement, de rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois mentionné.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'autoriser la création des postes sur emplois permanents listés en annexe I ;
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les documents correspondants.

Réf			Effectif	Intitulé du poste	Filière	Cadre d'emploi	Cat	Grade	Durée hebdomadaire de service	Missions	Structure d'affectation
12	3	2023	1	Responsable du service prevention de la délinquance	Administrative /animation	Attaché - Redacteur - Animateur	A/B	Attaché - ppal - Rédacteur - ppal 2e cl./1e cl. Animateur - ppal 2e cl./1e cl.	Temps complet - 35h	En lien avec les partenaires et les habitants du territoire pour améliorer la tranquillité et assurer la sécurité des quartiers. Il/elle participe au développement d'une dynamique partenariale locale en lien avec les acteurs institutionnels, associatifs et les équipes de proximité et de médiation. Encadrer et organiser le fonctionnement du point d'accès au droit Organiser l'accueil juridique et social ; Assurer le suivi du dispositif France Services ; Contribuer à l'élaboration de la stratégie territoriale de prévention de la délinquance	Direction reglementation, prévention et tranquillité publique
13	3	2023	1	Chauffeur livreur	Technique	Adjoint technique	C	Adjoint technique - Adjoint technique principal 1e /2e classe	Temps complet - 35h	Contrôler et réceptionner des marchandises - Assurer la livraison des repas et le relevé des fiches de livraison. Veiller à l'état et à la conformité de la température du véhicule de livraison et à sa propreté. Assurer le nettoyage des matériels et des locaux,	Direction de la vie éducative
14	3	2023	1	Secrtaire administrative et financière	Administrative	Adjoint administratif	C	Adjoint administratif - Adjoint administratif principal 1e /2e classe	Temps complet - 35h	Participer à la mise en œuvre la politique immobilière et foncière de la collectivité. Assurer l'accueil physique, téléphonique et le secrétariat du service Gestion Immobilière et Patrimoine. Réaliser le suivi administratif des procédures de gestion locative. Contribuer à la gestion du patrimoine communal, notamment à travers la collecte et la saisie des données « Familles / Occupants » dans le logiciel de gestion locative dédié. Apporter un appui technique et financier à la gestion des dossiers de locations. Réaliser toutes les tâches nécessaires au bon fonctionnement de la direction.	Direction du patrimoine privé communal
15	3	2023	1	Secrétaire administrative et financière	Administrative	Adjoint administratif	C	Adjoint administratif - Adjoint administratif principal 1e /2e classe	Temps complet - 35h	assurer la gestion administrative et financière du service : Rédiger les courriers administratifs - Participer à l'élaboration des procédures administratives ; Assurer le suivi et la mise en œuvre des circuits administratifs ; Coordonner les commandes auprès des prestataires ; Assurer le traitement comptable des dépenses courantes : établissement des bons de commande, contrôle des factures du service ; Assurer l'interface administrative entre la direction et les autres services de la collectivité.	Direction de la cohésion économique et sociale

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le 16/03/2023

ID : 974-219740073-20230309-DL_2023_042-DE

